

autres soient retranchés, et que les suivants soient insérés à leur place,
 " cette Chambre doit remettre à un tems futur la recherche des droits
 " et prétentions que cette Province peut avoir sur le Collège de Québec
 " et les biens en dépendants."

Débats font survenus,

Et plusieurs des Membres s'étant retirés, les noms ont été pris
 comme suit :

Mr. l'Orateur,

Messieurs Raby, Huot, Berthelot, Durocher, Dunier, Papineau,
 Planté, Grant, Lees, N. Coffin, Craigie, Bedard et M. le Procureur
 Général.

En conséquence, à huit heures un quart du soir, Mr. l'Orateur a
 ajourné la Chambre faute de *Quorum*.

Mardi, 22e Avril, 1800.

LA Chambre a repris la considération de la motion faite par Mr.
 Planté, laquelle avoit été suspendue hier par l'ajournement de la
 Chambre faute de *Quorum*.

Et la dite motion a été lue, savoir :

" Mr. Planté propose en amendement à la motion de Mr. Grant,
 qu'après le mot " *que*, dans la première ligne, tous les autres soient re-
 tranchés, et que les suivants soient insérés à leur place, " *cette Chambre*
 " *doit remettre à un tems futur la recherche des droits et prétentions que*
 " *cette Province peut avoir sur le Collège de Québec et les biens en dé-*
 " *pendants.*"

La Chambre s'est divisée sur la question,

Pour - 11
 Contre 3
 X 2

Majorité